

Quelques leçons de l'expérience québécoise

Allocution présentée au Comité permanent de HUMA de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur le Projet de loi C-35 HUMA [Projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada \(noscommunes.ca\)](#), 10 mars 9b45.

Sophie Mathieu, Ph.D.

Je m'appelle Sophie Mathieu, je suis docteure en sociologie et je me spécialise dans l'étude de la politique familiale au Québec. Je travaille à l'Institut Vanier de la famille, comme spécialiste principale des programmes, et je suis membre du Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Mes propos ne reflètent toutefois pas la position du Conseil consultatif national.

Les services de garde au Québec : entre succès et défis

Comme vous le savez sans doute, le Québec a mis en place un réseau de services de garde à faible coût au tournant du millénaire. Le Québec est riche de 25 années de leçons, de succès et de défis en lien cette initiative.

La pertinence d'offrir des services de garde à faible coût est un débat clôt au Québec. Le réseau fait néanmoins face à d'autres défis bien documentés. Ceux-ci incluent, entre autres, l'insuffisance du nombre de places, la qualité des soins et les problèmes de recrutement et de rétention du personnel.

Ces enjeux étant bien documentés, je souhaite faire la lumière sur trois leçons moins connues à tirer de l'expérience québécoise.

Leçon 1 : tous les services de garde ne sont pas des « garderies »

Lors de l'énoncé économique de 2020, Chrystia Freeland a affirmé que « tout comme la Saskatchewan a pavé la voie au Canada en matière de santé [...], le Québec peut montrer au Canada le chemin à suivre quant aux garderies ». La vice première ministre a donc voulu s'inspirer du modèle québécois pour mettre en place un réseau national de services de garde.

Or, le modèle québécois dans sa forme originale n'est pas celui d'une offre prépondérante de services dans des garderies, mais bien dans des CPE, des « centres de la petite enfance ». Les termes « garderies » et « CPE » ne sont pas des synonymes, parce qu'ils ne font pas référence au même type de service de garde. Par définition, une garderie est une entreprise privée dont la finalité est de faire du profit. Les garderies ne sont pas au cœur du modèle québécois.

J'ouvre une parenthèse ici pour mentionner qu'il existe au Québec deux types de garderies : celles qui offrent des places subventionnées au même prix que celles offertes dans les CPE, et celles non subventionnées qui offrent des places au prix du marché, bien au-delà de 10\$ par jour.

En revanche, tous les CPE sont issus de l'économie sociale et ne sont pas à but lucratif. Un CPE par définition, ne peut donc pas être une garderie.

La différence entre un CPE et une garderie n'est pas uniquement sémantique, ni même idéologique.

De façon générale, les garderies du Québec offrent des services de qualité moindre comparativement aux CPE, même si, dans l'ensemble, le Québec ne peut se targuer d'offrir des services de qualité à la majorité des enfants.

Au début des années 2000, une étude a montré que seulement 27 % des milieux de garde offraient un niveau de qualité allant de bon à excellent, une proportion qui grimpa à 35 % dans les CPE, mais qui chutait à 14 % dans les garderies commerciales.

Leçon 2 : même lorsque la majorité des places sont offertes à faible coût, les familles moins nanties ont un accès moindre à un service de garde de qualité

Au Québec, 36 % des enfants de 4 ans et moins ne fréquentent pas un service de garde régi. On ne connaît que bien peu d'informations sur ces enfants et sur les barrières systémiques, économiques et culturelles qui freinent l'accès des familles à un service de garde.

Le Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 offre néanmoins quelques éclairages sur les disparités dans l'accès à des services de garde entre les familles aisées et moins nanties à Montréal.

Par exemple, dans les quartiers Parc-Extension et Saint-Michel, ainsi que dans l'arrondissement Montréal-Nord, des quartiers avec un haut niveau de défavorisation, le nombre de places offertes est plus élevé dans les garderies que dans les CPE. Pourtant à Westmount, un quartier de Montréal particulièrement riche, le ratio de places disponibles dans les CPE est plus élevé.

En termes simples, les plus pauvres ont accès à des garderies de moindre qualité alors que les riches ont accès aux meilleurs services offerts dans les CPE.

Leçon 3 : l'effet positif des services de garde sur l'activité économique des mères au Québec doit être contextualisé

La mise en place d'un réseau de service de garde a été largement justifiée par le gouvernement fédéral par l'importance de soutenir la participation des femmes au marché du travail, en s'inspirant une fois de plus de la situation du Québec.

Si l'effet des services de garde sur la participation des femmes au marché du travail est indéniable, il faut rappeler que le Québec dispose d'une politique familiale cohérente, qui dépasse celle de l'offre de service de garde à faible coût.

Depuis 2006, le Québec dispose de son propre programme de prestations parentales, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), qui offre des prestations plus accessibles et généreuses que celles offertes partout ailleurs au Canada.

La forte participation des mères québécoises au marché du travail résulte d'un contexte institutionnel qui va au-delà de la disponibilité des services de garde. Si le gouvernement fédéral souhaite réellement accroître la participation des femmes et des mères au marché du travail, il doit également se pencher sur le programme de prestations parentales.

Pour plus d'informations sur les enjeux mentionnés dans ma présentation, je vous invite à consulter mon site internet personnel à sophiemathieu.ca.

Merci de votre attention. Il me fera plaisir de répondre à vos questions dans la langue de votre choix.